

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

5 AVRIL 2012

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

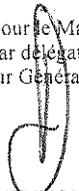
OBJET

**Conditions de  
recrutement du  
Directeur des finances**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 6 avril 2012  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 11 avril 2012  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 11 avril 2012

Pour le Maire,  
Par déléguation,  
Le Directeur Général des Services

  
Denis TRINQUETTE

L'an deux mille douze, le 5 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 29 mars deux mille douze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL\*, Madame KARCHI-SAADY, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

\*Monsieur RAVEL (sauf pour le dossier 12 B 00, le procès-verbal de la séance du 9 février 2012 et le compte rendu des actes administratifs)

**Avait donné procuration :**

Monsieur BATTISTELLI à Madame GOMMIER  
Monsieur HAÏAT à Monsieur LAMY  
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC  
Madame TÉA à Madame de CIDRAC  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur FAVREAU  
Madame RHONÉ à Madame FRYDMAN

**Secrétaire de séance :**

Monsieur MAILLARD

**N° DE DOSSIER** : 12 B 04

**OBJET** : CONDITIONS DE RECRUTEMENT DU DIRECTEUR DES FINANCES

**RAPPORTEUR** : Madame GOMMIER

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Un emploi de Directeur des finances est inscrit au tableau des effectifs et est actuellement en cours de recrutement.

Rattaché à la Directrice Générale Adjointe chargée des ressources, il sera tout particulièrement chargé de :

- encadrer et animer la Direction,
- participer à la définition de la stratégie financière de la Ville,
- superviser les procédures budgétaires, l'élaboration des budgets, le contrôle de l'exécution budgétaire et la régie centralisée,
- développer la présentation du budget en mode « LOLF »,
- piloter la gestion de la dette, de la trésorerie et des garanties d'emprunts, des subventions,
- réaliser des analyses financières et fiscales, optimiser les outils de suivi financier.

Compte tenu des missions dévolues à cet emploi et des responsabilités en découlant, il relève du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Cet emploi exige une formation et une expérience confirmée d'au moins 10 ans, en matière de finances, de comptabilité, de contrôle de gestion mais aussi de management.

Dans l'hypothèse où ce poste ne pourrait être pourvu par un agent titulaire de la fonction publique, il pourrait l'être par un agent contractuel compte tenu de la nature des fonctions citées et des besoins du service conformément à l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984.

La rémunération correspondante sera fixée par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur au sein de la Ville ainsi que le 13<sup>ème</sup> mois. La durée du contrat pourra être de 3 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conditions de recrutement afférentes à cet emploi, selon les modalités présentées.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

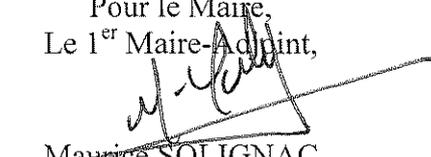
À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les modalités de recrutement de l'emploi de Directeur des finances selon les modalités présentées,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines